

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

La notion de « suffisance » tient un rôle important dans la façon dont la BAS définit l'éthique. Ainsi, la banque écrit sur son site web qu'elle ne veut « réaliser que les bénéfices nécessaires au développement de la banque, conformément à ses objectifs et pour assurer la pérennité du modèle d'affaires alternatif de la BAS. »¹ Cette conception de la suffisance est toutefois présentée sous un angle négatif : l'essentiel est ici de renoncer à la maximisation des profits. La BAS cherche depuis longtemps à donner une définition positive de la suffisance telle qu'elle la cultive. L'organe de contrôle d'éthique de la BAS consacre son audit 2024 à la notion de suffisance, en se penchant sur les trois questions suivantes : 1) Comment la BAS perçoit-elle le concept de suffisance et qu'en est le résultat pour son identité éthique ? 2) Que signifie la suffisance dans le contexte d'une orientation éthique, pour la BAS en tant qu'entreprise ? 3) Que signifie la suffisance pour la BAS dans son activité de prêteuse ? Il convient avant tout de savoir comment bien comprendre et mettre en œuvre la suffisance au titre de principe directeur de l'éthique de la BAS. Comme les années précédentes, pour son rapport, l'organe de contrôle d'éthique a mené de nombreux entretiens avec des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec des responsables de tous les niveaux de la banque. L'organe a réalisé une vaste enquête en ligne auprès du personnel, puis a analysé en profondeur les documents et processus internes pertinents.

En 2017 déjà, la BAS se penchait sur la notion de suffisance dans le cadre d'une étude (Arnsperger/Deibler). La suffisance y est définie comme une « autolimitation intelligente », une

nouvelle prise de conscience sociale et écologique.² On discerne clairement la volonté de limiter l'activité humaine à un budget écologique donné, non extensible à l'infini. L'enquête à laquelle ont participé 70 collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs de la banque montre que, dans le cadre du contrôle d'éthique 2024, la perception de la suffisance est hétérogène au sein de la BAS. Une majorité estime qu'il s'agit de gagner « suffisamment » pour assurer la pérennité de la banque.

En se considérant comme une entreprise orientée vers la suffisance, la BAS se distingue des banques conventionnelles : elle renonce à maximiser ses profits et s'engage dans une gestion éthique. Cette volonté se traduit notamment par la détermination de la banque à œuvrer en économisant les ressources autant que possible. Elle se manifeste aussi dans son modèle salarial durable ou encore dans son utilisation responsable des bénéfices, en faveur de la stabilité et de l'impact à long terme. L'enquête révèle que les personnes interrogées ne trouvent pas assez compréhensible le processus de décision quant à la répartition d'un éventuel excédent ; elles aimeraient une plus grande codécision par les représentant-e-s des cercles/équipes. Sur le fond, la plupart des participant-e-s à l'enquête verraient d'un bon œil une amélioration des conditions de travail dans la banque (par ex. les salaires) et de son infrastructure (par ex. l'informatique). Elles et ils préféreraient cela à une participation renforcée de la clientèle ou des actionnaires.

En ce qui concerne l'octroi de crédits, l'orientation de la banque vers la suffisance signifie qu'elle devrait se concentrer encore davantage sur des projets et entreprises aux valeurs

éthiques comparables, dont les objectifs ne reposent pas sur la croissance. Or, cela est difficile à concrétiser dans le système économique actuel. Pour y répondre, le Fonds d'innovation de la BAS est en train d'examiner dans quelle mesure les projets ou entreprises soutenus pourraient passer un « test d'intégrité ». Celui-ci montrerait à quel point les responsables satisfont les principes de suffisance, aussi bien dans leur attitude que dans leurs actes. Le rapport de révision 2024 recommande, entre autres, de continuer à tester cette approche. Elle permettrait de soutenir encore plus les actrices et acteurs économiques orienté-e-s vers la suffisance, de rendre les expériences correspondantes accessibles et disponibles pour un public plus large, grâce à une communication active. De quoi répondre également à la question fondamentale, en suspens : comment promouvoir une économie durable dans un système obnubilé par la croissance sans contribuer, en fin de compte, aux aspects non durables dudit système ? La notion de suffisance peut rester une boussole précieuse pour la BAS.

ethix - laboratoire d'éthique
de l'innovation

Johan Rochel, Jean-Daniel Strub

Zurich, le 7 novembre 2024

¹ bas.ch/fr/ecologique-sociale-transparente

² bas.ch/fr/suffisamment-cest-mieux